



À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ

ADOPTION D'UN NOUVEAU BUDGET À LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Sainte-Marie, le 25 novembre 2010. – La MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté à sa séance statutaire du 24 novembre 2010 ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2011. Le budget total pour 2011 s'élève à 6 989 019 \$ et représente une hausse de 2,45 % par rapport à celui de l'année 2010.

La ventilation du budget de la MRC se divise en autant de parties qu'il y a de services et de répartitions financières. C'est-à-dire, que lorsque l'ensemble des 11 municipalités participe à une activité, les dépenses se divisent à 11 alors que si l'activité n'est qu'à une partie, les dépenses sont imputables aux municipalités impliquées. Ceci exige donc la tenue d'une comptabilité distincte en fonction des activités et seuls les élus auxquels les dépenses sont imputables à leur municipalité peuvent participer aux délibérations et bénéficier d'un droit de vote. Sommairement, le budget se ventile selon les activités suivantes :

➤ **Services payables à 11 municipalités**

- ✓ Administration générale (législation, gestion financière et centre administratif);
- ✓ Évaluation foncière;
- ✓ Aménagement et développement du territoire;
- ✓ Programmes de rénovations domiciliaires de la SHQ;
- ✓ Gestion des cours d'eau;
- ✓ Sécurité incendie – Volet coordination;
- ✓ CLD de La Nouvelle-Beauce (contribution financière au développement économique du territoire);
- ✓ Salle de spectacle « La Méchatigan » (aide à la diffusion avec Ovascène, fonds de remplacement des immobilisations et assurances).

➤ **Services payables à 10 municipalités**

- ✓ Hygiène du milieu (non-participante : Saint-Lambert-de-Lauzon);
- ✓ Sécurité publique – Sûreté du Québec (non-participante : Sainte-Marie);
- ✓ Transport RCNB (non-participante : Saint-Lambert-de-Lauzon);
- ✓ Service régional de résidence locale (non-participante : Saint-Lambert-de-Lauzon).

➤ **Services payables à 9 municipalités**

- ✓ Sécurité incendie – Volet prévention (non-participantes : Sainte-Hénédine et Sainte-Marie);
- ✓ Véloroute (non-participantes : Saint-Bernard et Saints-Anges);
- ✓ Mise aux normes d'installations septiques (non-participantes : Saint-Lambert-de-Lauzon et Sainte-Hénédine).

➤ **Services payables à 5 municipalités**

- ✓ Inspection régionale (services donnés à Saint-Elzéar, Saint-Isidore, Sainte-Marguerite, Saints-Anges Vallée-Jonction).

Au cours des années, différents critères de répartition ont été établis par les maires du conseil de la MRC afin de s'assurer d'une participation financière équitable des municipalités aux différentes activités de la MRC. À défaut d'utiliser de tels critères, les dépenses doivent se répartir selon la richesse foncière uniformisée de chaque municipalité comme le prévoit la Loi sur la fiscalité municipale (article 205). Les différents critères de répartition sont analysés annuellement afin de s'assurer d'un juste partage des coûts et d'une équité envers les citoyens. À titre d'exemple, voici des critères actuellement utilisés par notre organisme pour répartir ses dépenses :

- *Service d'évaluation foncière — moyenne arithmétique des trois (3) critères suivants :*
 - *Richesse foncière uniformisée au 15 septembre de l'année en cours.*
 - *Le nombre de dossiers.*
 - *Le nombre de mutations.*

- *Contribution financière au CLD / Centre régional d'information — moyenne arithmétique des deux (2) critères suivants :*
 - *Richesse foncière uniformisée au 15 septembre de l'année en cours.*
 - *Population.*

- *Contribution à la promotion touristique de la Beauce faite en partenariat avec les MRC de Robert-Cliche et de Beauce-Sartigan — un seul critère :*
 - *Population.*

Les principales sources de financement de la MRC proviennent de revenus autonomes pour 35 %, des quotes-parts payables par les municipalités de la Nouvelle-Beauce pour 40 % et d'une facturation à la tonne métrique aux municipalités pour le dépôt des matières résiduelles au Centre de récupération et de gestion des déchets (CRGD) pour 25 %.

Rappelons qu'en tant qu'organisme supralocal, la MRC est appelée à intervenir dans différents dossiers qui sollicitent une intervention concertée des 11 municipalités de son territoire. De plus, elle travaille dans un désir d'offrir un milieu de vie dynamique à l'ensemble des citoyens de la Nouvelle-Beauce.

- 30 -

*Source : Mario Caron, directeur général
MRC de La Nouvelle-Beauce*

*Pour information : Richard Lehoux, préfet
Tél. : 418 387-3444*